

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2024

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Christian BIES

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Participation statutaire des Communautés de communes 2025

Le débat d'orientations budgétaires a fixé, pour l'exercice 2025, le montant des participations des Communautés de communes comme suit :

- au titre de la participation statutaire, la contribution est maintenue à 4 € par habitant.

Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des Communautés de communes pourrait intervenir dès que possible et jusqu'au le 15 mars 2025 dernier délai, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent, selon le tableau, ci-annexé.

Le Président propose d'accepter le montant et les modalités de paiement de la participation pour 2025 des Communautés de communes adhérentes au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Accepte le montant et les modalités de paiement de la participation pour 2025 des Communautés de communes adhérentes au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS



PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES - POPULATION DGF 2024
(Chiffres DGCL - Octobre 2024)

EPCI	Communes	DGF 2024	Statutaire (4 €)
Grand Orb 24 communes	Avène	677	
	Bédarieux	6317	
	Brenas	69	
	Camplong	287	
	Carriacats-et-Levas	132	
	Ceilhes-et-Rocozels	461	
	Combes	407	
	Dic-et-Vailquière	242	
	Grailssac	744	
	Hérépian	1603	
	Jonzels	378	
	Lamaïou-les-bains	3539	
	La Tour-sur-Orb	1550	
	Le Bousquet d'Orb	1714	
	Le Poujols-sur-Orb	1065	
	Le Pradal	358	
	Les Aires	712	
	Lumas	908	
	Pézenès-les-Mines	305	
	Saint-Étienne Estrechoux	323	
	Saint-Gentès-de-Varensal	271	
	Saint-Gervais-sur-Mare	1150	
	Toussac-la-Billière	555	
	Villemagne l'Argentière	513	
Total	24 280	97 120 €	
Du Minervois au Caroux 36 communes	Agel	293	
	Aligne	358	
	Aligues-Vives	577	
	Aulanet	440	
	Beaufort	267	
	Berlou	300	
	Bouisset	62	
	Cassagnoles	148	
	Cesseroz	525	
	Colombières-sur-Orb	603	
	Courmouls-les-Grottes	768	
	Félines Minervois	600	
	Ferrals-les-Montagnes	265	
	Ferrières-Poussarou	94	
	La Caunette	420	
	La Livinière	691	
	Minerve	154	
	Mons-Is-Trivaille	886	
	Olargues	663	
	Olonzac	1828	
	Oupla	329	
	Pardailhan	292	
	Prémian	617	
	Rieussec	138	
	Riols	914	
	Roquebrun	973	
	Saint-Étienne d'Albagnan	421	
	Saint-Jean-de-Minervois	200	
	Saint-Julien	335	
	Saint-Martin-de-Farçon	197	
	Saint-Pons de Thomières	2159	
	Saint-Vincent d'Olargues	490	
	Siran	921	
	Vélieux	111	
Verrières de Mousans	153		
Viéussan	392		
Total	38 594	74 336 €	

EPCI	Communes	DGF 2024	Statutaire (4 €)
Las Avants-Monts 25 communes	Abellhan	1913	
	Autignac	1105	
	Cabrerolles	449	
	Causse-et-Veyran	743	
	Causshio/pouls	194	
	Faugères	678	
	Fos	155	
	Fouzilhon	288	
	Gabian	962	
	Laurens	1953	
	Magalas	3851	
	Marçon	801	
	Montesquieu	101	
	Murviel-les-Béziers	3243	
	Nerfès	1202	
	Pailhès	625	
	Pourcolles	1300	
	Puisson	1297	
	Puisailcon	1499	
	Roquesels	125	
	Roujan	2618	
	Saint-Geniès-de-Fontedit	1898	
	Saint-Nazaire-de-Ladarez	350	
	Thézan-les-Béziers	3286	
	Vailhan	179	
Total	30 815	123 260 €	
Sud Hérault 17 communes	Assignan	210	
	Babeau-Bouldoux	396	
	Capetang	3579	
	Cazedarnes	713	
	Cébazan	676	
	Cessenon-sur-Orb	2717	
	Creissan	1509	
	Crusy	1093	
	Montels	257	
	Montouliers	321	
	Pierreue	368	
	Pollhes	635	
	Prades-sur-Vernazobres	423	
	Puisserguier	3223	
	Quarante	2086	
	Saint-Chinian	1987	
	Villespassans	230	
Total	20 425	81 700 €	

TOTAL POPULATION DGF PAYS	94 104	376 416 €
----------------------------------	---------------	------------------

Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire)
+ places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)

Dépôt Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 23/12/2024
034-253403554-20241220-2024_20_12_04-DE